

Préavis No 9/20

Préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021

Dates des séances : 7 et 16 septembre 2020

Membres de la commission présents : Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, Denis Currat, Gian Reto-Gotsch, Bernard Treboux

Le 7 septembre 2020, la Commission des finances a rencontré et échangé avec la municipalité incorporée.

La commission des finances relève les points suivants :

- Au vu de la conjoncture actuelle, le moment n'est pas propice pour augmenter les impôts. Cependant il faut être conscient des incidences sur le budget, la trésorerie et les investissements à effectuer en 2021.
- La diminution des entrées fiscales due à la pandémie Covid-19 est estimée à environ 10 à 15 %, ce qui représente un montant d'environ CHF 390'000.- à CHF 585'000.- (référence budget 2020), ce qui représente entre 8 et 11 points d'impôts.
- La Municipalité et le Conseil communal devront être particulièrement attentifs au budget 2021.

En conclusion :

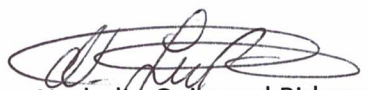
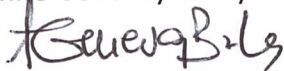
La Commission des finances

- Vu le préavis municipal No 9/20 du 31 août 2020
- Ouï les conclusions de son rapport
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

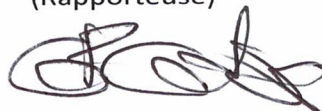
Propose au Conseil communal de Bassins :

- D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, comme présenté dans le préavis municipal No 9/20 soit maintenu à 72.5 points d'impôts communaux et le tableau annexé au préavis pour les autres impôts,
- D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1er janvier 2021.

Anne Genevay-Bolay



Nathalie Guignard Pidoux
(Rapporteuse)



Gian Reto Gotsch



Bernard Treboux

Denis Currat



Fait à Bassins, le 23 septembre 2020